



**Simon MUNSCH**  
Directeur Général des Services

Toulouse, le 31 mars 2026

**Monsieur Laurent BLASCO**  
**Secrétaire Général**  
**Syndicat CGT**  
**Conseil Régional Occitanie**

**NOS RÉF. : DQVTF-HD/SC/JB**

**OBJET :** Lettre ouverte du 17 mars 2026 – Hausse du coût des carburants et de l'énergie

Monsieur,

Par lettre ouverte en date du 17 mars 2026, vous appelez l'attention de Madame la Présidente Carole DELGA sur la hausse actuelle du coût des carburants et de l'énergie pour les agents régionaux et proposez différentes mesures pour que la Région prenne en compte cette situation.

Tout d'abord, il convient de noter que l'augmentation constatée du prix des carburants, que vous évoquez dans votre lettre, est particulièrement récente et il n'est pas possible, à ce stade, d'en anticiper l'évolution dans les prochaines semaines. Comme vous le savez, la Région est particulièrement active sur le volet mobilités déplacement domicile-travail de ses agents. En effet, résolument tournée vers les énergies renouvelables et les modes de transport décarbonés depuis sa création, la collectivité participe par exemple pour ses agent.e.s à hauteur de 75% du prix acquitté des abonnements de transport en commun (ou de location de vélo) et même jusqu'à 100% pour ceux.celles situés en tranches 1, 2 et 3 de quotient familial. La Région verse en outre jusqu'à 300€ par an de forfait mobilités durables aux agent.e.s qui utilisent des modes de transport doux éligibles à ce dispositif (plus de 1100 agents en 2025).

Par ailleurs, votre proposition d'aide exceptionnelle de la collectivité aux agents régionaux pour compenser la hausse du prix des carburants, outre son assise juridique qui paraît incertaine, nécessiterait une mobilisation de ressources budgétaires dont la Région ne dispose pas à ce jour.

Je vous rappelle l'effort déjà fourni par la collectivité dans le cadre de l'adoption du budget 2026 à savoir :

- L'augmentation significative de sa participation aux contrats collectifs de protection sociale complémentaire des agents régionaux,
- La finalisation du versement de l'intégralité de la part IFSE du régime indemnitaire (RIFSEEP) dès le mois de mars 2026 pour les agents encore concernés,
- La revalorisation des tickets restaurants sur les 2 prochaines années afin d'atteindre une valeur faciale de 12 euros,
- La revalorisation des remboursements de frais de déplacements (nuitées),

Vous identifiez également le dispositif de télétravail comme un levier pour réduire les dépenses des agents régionaux et renouvelez la demande de la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> jour de télétravail par semaine pour les agents éligibles ainsi que la mise en place de l'indemnité forfaitaire associée.

Je tiens à vous signaler que, malgré le constat d'un repli régulier général et progressif du télétravail dans les entreprises depuis plusieurs années, la Région a fait le choix de maintenir au sein des services généraux ce dispositif établi à l'issue de la crise sanitaire et l'a même amélioré encore l'an passé.

Pour préserver les collectifs de travail, un 3<sup>ème</sup> jour de télétravail n'est à ce stade pas envisagé. Par ailleurs, ce dispositif ne concerne qu'un quart des agents de la Région et dans une proportion limitée les agents de catégorie C, proportionnellement les plus impactés par ces augmentations.

Enfin, l'indemnité télétravail profiterait aux agents les moins contraints par des déplacements domicile-travail en excluant de fait les agents régionaux des lycées et des CREPS.

Je ne peux donc à ce stade répondre à vos demandes mais reste attentif à la situation et son évolution.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Simon MUNSCH**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'SM' followed by a long horizontal stroke.

